



Systemes informatiques et électroniques de péage

GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE & D'AUTOMATISMES
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 euros
Siège social : MEYLAN (38240) Chemin Malacher
071 501 803 RCS GRENOBLE

**DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2012**

GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES
« G. E. A. »

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 2 400 000 euros
Siège social : Meylan (38240) Chemin Malacher

071 501 803 RCS GRENOBLE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE
PENDANT L'EXERCICE ECOULE
(Article R. 225-81 du Code de commerce)

Faits marquants de l'activité sociale au cours de l'exercice :

Aucun fait marquant n'est à signaler ; l'activité de la société s'est poursuivie normalement au cours de l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Grâce à son importante base installée et à son avance technologique, GEA entend poursuivre le développement de son activité, en particulier au travers de l'automatisation de la perception du péage.

Au 30 septembre 2011, le carnet de commandes s'élevait à 74 M €, dont 31 % à l'international.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2011 s'établit à 70 604 924,53 € contre 60 516 653,40 € sur l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation, compte tenu de la variation de la production stockée (- 2 660 926 €) et des reprises sur provision et transfert de charges (+ 269 826,15 €) ressort à 68 213 840,96 € contre 67 288 270,02 € au 30 septembre 2010.

Résultats

- Exercice 2011 : Résultat courant avant impôt :	+ 15 602 999,12 Euros
- Exercice 2010 : Résultat courant avant impôt :	+ 14 525 362,90 Euros
- Exercice 2009 : Résultat courant avant impôt :	+ 11 705 393,85 Euros
- Exercice 2011 : Bénéfice net comptable :	+ 9 192 542,07 Euros
- Exercice 2010 : Bénéfice net comptable :	+ 8 719 366,40 Euros
- Exercice 2009 : Bénéfice net comptable :	+ 6 889 361,51 Euros

Le Directoire

DONNÉES FINANCIÈRES

1 - Rapport de gestion	p 14
2 - Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	p 32
3 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	p 33
4 - Rapport du Conseil de Surveillance	p 33
5 - Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	p 34
6 - Comptes sociaux	p 36
7 - Tableau des flux de trésorerie	p 40
8 - Annexe aux comptes sociaux	p 41
9 - Gouvernement d'entreprise	p 50
10 - Rapport du Commissaire aux Comptes	p 58
établi en application de l'article L225-235 du Code de Commerce	
11 - Soldes intermédiaires de gestion	p 60
12 - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes	p 61
sur les conventions et engagements réglementés	
13 - Résolutions proposées à l'assemblée générale annuelle	p 64
14 - Honoraires du Commissaire aux Comptes et des membres de son réseau	p 67

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2011 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés, arrêtés par le Directoire et soumis au Conseil de Surveillance, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Au présent rapport sont annexés :

- conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 alinéa 2 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices,
- conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs ou de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - ACTIVITE ET RESULTATS

1) Situation et activité au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2011 s'établit à 70 604 925 € contre 60 516 653 € sur l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation, compte tenu de la variation de la production stockée (- 2 660 926 €) et des reprises sur provision et transfert de charges (+ 269 842 €) ressort à 68 213 841 € contre 67 288 270 € au 30 septembre 2010.

En France, GEA a continué à fournir des équipements de péage pour la quasi-totalité des sociétés d'autoroutes.

Leader en matière d'automatisation la société a notamment commencé à déployer au cours de l'exercice le nouveau système de Télépéage Sans Arrêt (TSA) 30 Km/h visant à réduire les émissions de CO² dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

GEA a également mis en service ses premiers systèmes Free-Flow 130 Km/h sur l'autoroute A65 Langon-Pau.

Les principales sociétés françaises d'autoroute ont par ailleurs retenu GEA pour l'adaptation de leurs systèmes de péage à la norme internationale EMV de lecture des cartes à puce.

L'exercice a aussi été marqué par la signature d'un contrat stratégique majeur de partenariat d'une durée de 5 ans et d'un montant pouvant atteindre 37 M€ avec la société ASF (Autoroutes du Sud de la France – Groupe VINCI).

Enfin GEA a été retenue par la société VINCI PARK SERVICES pour l'équipement de ses parkings des villes de Fontainebleau et d'Orléans.

A l'international la société a réalisé avec succès plusieurs projets, notamment en Grande Bretagne (Tunnel de Newcastle), au Brésil, en Jamaïque (Groupe BOUYGUES), en Tunisie (autoroute M'Saken – Sfax) ou en Russie (Périphérique de Saint Petersburg).

GEA a également signé au cours de l'exercice plusieurs contrats en Chine, aux Philippines et en Croatie.

La société des Autoroutes Du Maroc a par ailleurs accordé sa confiance à GEA pour le renouvellement des équipements de péage des autoroutes Rabat-Casablanca, El Jadida- Casablanca et Rabat-Tanger. Elle lui a également confié la maintenance de ses matériels et logiciels de péage.

Enfin le Groupe BOUYGUES a décidé d'attribuer à GEA le contrat pour la fourniture du système de péage d'un nouveau tronçon de la Transjamaican Highway en Jamaïque.

Les charges d'exploitation s'élèvent pour l'exercice à 53 028 474 € (contre 52 889 870 € sur l'exercice précédent) en ce compris :

- Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice d'un montant de 665 055 €
- La masse salariale pour 9 870 194 € ainsi que les charges sociales y afférentes d'un montant de 4 317 189 €

Il ressort pour l'exercice un résultat d'exploitation de 15 185 367 € contre 14 398 400 € sur l'exercice précédent.

Cette progression est le résultat d'une utilisation optimale de la structure intégrée de production de l'entreprise.

Les produits et les charges d'ordre financier s'élèvent respectivement à 573 619 € et 155 987 €, contre 222 360 € et 95 397 € sur l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 143 844 €, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 1 367 456 €, de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 4 761 395 € et de la contribution sociale de 137 762 €, le résultat net s'établit à 9 192 542 €, contre 8 719 366 € l'an dernier.

2) Evolution des fonds propres et de l'endettement

Les capitaux propres s'élèvent au 30 septembre 2011 à 40,87 millions d'euros contre 34,14 millions au 30 septembre 2010.

L'endettement bancaire est nul et la société n'a souscrit aucun contrat de crédit bail.

3) Délais de paiement

Echéancier du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 30 septembre 2011 :

	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		Au 30/09/11	Au 30/09/10
	Au 30/09/11	Au 30/09/10	Au 30/09/11	Au 30/09/10	Au 30/09/11	Au 30/09/10		
Total dettes fournisseurs (en K €)	3 103	5 484	2 340	1 936	4	0	306	0

4) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Grâce à son importante base installée et à son avance technologique, GEA entend poursuivre le développement de son activité, en particulier au travers de l'automatisation de la perception du péage.

Au 30 septembre 2011, le carnet de commandes s'élevait à 74 M€, dont 31 % à l'international.

5) Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société a poursuivi normalement son activité depuis le 30 septembre 2011.

6) Activité en matière de recherche et développement

Notre société a poursuivi au cours de cet exercice son programme de recherche ; aucune des dépenses engagées dans ce cadre n'a été immobilisée au titre de l'exercice écoulé.

7) Rachat d'actions et opérations sur le capital

Le Directoire a été autorisé le 25 mars 2011 à racheter en bourse ses propres actions, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, avec pour objectif la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique à contre tendance, ou bien la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou d'annulation des actions, et dans les conditions suivantes :

- Prix maximum d'achat : 100 euros
- Nombre maximum d'actions à acquérir : 10 % du nombre d'actions existantes.

Ce programme de rachat a fait l'objet du communiqué qui a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers et diffusé sur ActusNews en date du 18 mars 2011.

Les opérations réalisées l'ont été dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI conclu avec un prestataire de services d'investissement (contrat de liquidité conclu le 11 juillet 2005 entre la société et la société de bourse EXANE BNP PARIBAS, renouvelable par tacite reconduction et dont l'application s'est poursuivie sur l'exercice).

Au titre du contrat de liquidité, il a été acquis au cours de l'exercice 24 761 actions au cours moyen de 58,58 euros et il a été cédé 24 968 actions au cours moyen de 57,09 euros.

Le montant des commissions au titre du contrat de liquidité a été de 12 033 euros hors taxe sur l'exercice, dont 2 500 euros hors taxes de frais forfaitaires de courtage.

Le Directoire en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 25 mars 2010 annulant et remplaçant celle du 26 mars 2009, a décidé le 25 mars 2011 de réduire le capital de la société d'un montant de 8 944 euros par voie d'annulation de 4 472 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, ramenant ainsi le nombre total d'actions de la société à 1 195 528 titres.

Suite à cette réduction de capital, l'assemblée générale mixte du 25 mars 2011 s'est prononcée en faveur d'une augmentation de capital d'un montant de 8 944 euros, par voie d'incorporation de réserves, ce qui a eu pour effet de laisser fixé à 2 400 000 euros le montant du capital de la société.

Le capital de la société est désormais divisé en 1 195 528 actions de 2,0075 euros de valeur nominale chacune.

La mention de la valeur nominale, formant des rompus, a été supprimée des statuts.

A la clôture des trois derniers exercices, la société disposait :

Au 30 septembre 2011, de 2 088 actions (0,17 % du capital), pour une valeur comptable de 124 800 €.

Au 30 septembre 2010, de 6767 actions (0,56 % du capital), pour une valeur comptable de 176 115 €.

Au 30 septembre 2009, de 5 267 actions (0,43 % du capital), pour une valeur comptable de 94 087 €.

8) Autres

La société, qui n'est pas soumise à l'obligation de produire des comptes en normes IFRS, a mis en place certaines des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-03 transposables à l'activité de GEA en vue de se rapprocher des normes comptables internationales.

La société comptabilise ainsi chaque année depuis 2004 une provision pour indemnités de départ à la retraite correspondant au montant des engagements de l'entreprise vis-à-vis du personnel.

Par ailleurs, il a été mis en application depuis l'exercice 2005/2006 les règlements du Comité de la réglementation comptable CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

II - FILIALES, PARTICIPATIONS

(articles L.233-6, L.233-7 et L.247-1 du Code de commerce)

1) Filiales (+ de 50 % et de 66,66 % du capital)

Néant

2) Participations (5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % et 50 %)

Néant

III - PARTICIPATIONS RECIPROQUES

Aucune participation de cet ordre n'a été détenue par notre Société au cours de l'exercice écoulé, ayant nécessité une aliénation d'actions visée à l'article R.233-19 du Code de Commerce.

IV - DEGRE D'EXPOSITION AUX FACTEURS DE RISQUES

Il a été procédé à une revue des risques et il n'a pas été identifié d'autres risques significatifs que ceux listés ci-après :

1) Technologiques, industriels et environnementaux :

Prévention des risques technologiques

L'activité de notre société n'entre pas dans le cadre des dispositions de l'article L.925-102-2 du Code de commerce concernant les installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'environnement.

Lancement de nouveaux produits

La maîtrise de l'ensemble des phases d'étude, de réalisation et de mise en service des équipements confère à GEA une grande sécurité au niveau des délais.

De la même façon, cette maîtrise associée à la politique de qualité développée au sein de la société minimise les risques d'éventuels dysfonctionnements.

Compétence des sous-traitants

La société sous-traite pour des raisons d'efficacité économique une partie relativement faible et très ciblée de sa production et des travaux d'installation.

La société s'attache en outre à disposer toujours d'au moins deux sources de sous-traitance pour un même type de prestation.

Compétence du personnel

La société mise son développement sur l'innovation permanente de ses produits, la qualité et la pérennité des services associés ce qui nécessite un personnel hautement qualifié et stable.

Cette stabilité s'est affirmée depuis la création de la société.

Dépendance à l'égard du personnel clé

L'entreprise est suffisamment structurée pour ne pas être exposée de façon significative à ce risque.

Environnementaux

La production de la société ne donne pas lieu à des risques de pollution, tant au niveau de la fabrication que du stockage.

2) Commerciaux :

Arrivée de nouveaux concurrents

A notre connaissance aucun nouveau concurrent n'est intervenu dans les domaines d'activité de GEA au cours de l'exercice.

Baisse des prix

GEA évolue sur un marché concurrentiel ce qui peut entraîner une pression sur les prix.

Par ailleurs GEA peut être appelé à faire des efforts commerciaux stratégiques ponctuels, notamment pour pénétrer de nouveaux marchés à l'export.

Contrefaçon

Le risque de contrefaçon est marginal compte tenu des évolutions technologiques permanentes et du niveau de services associé à la vente de ce type de produits.

Risques clients (risque de crédit et/ou de contrepartie)

Le risque client est faible compte tenu de la qualité des donneurs d'ordre, en particulier en France (sociétés publiques ou privées concessionnaires d'ouvrages d'art).

A l'exportation GEA s'efforce d'obtenir des paiements par lettre de crédit irrévocables et confirmées par une banque française.

Par ailleurs, lorsqu'un crédit significatif est accordé à un client, GEA demande généralement la caution d'une banque pour en garantir le paiement.

3) Financiers :**Risque de change**

Comme pour les exercices antérieurs, lorsque cela est possible, la couverture des risques de change commerciaux est réalisée sous forme de contrats à terme.

La société utilise également ponctuellement les dispositifs de couverture de la COFACE.

Au 30 septembre 2011 Couverture PLN (Zloty polonais) : vente à terme de 7 083 284 PLN (1 608 K€).

Risque de taux

Néant

Risque sur matières premières

Néant

Dilution et risques d'OPA

Les fondateurs et dirigeants possèdent plus de la majorité des droits de vote au sein de la société, ce qui assure une protection contre les OPA inamicales.

**Volatilité du cours des actions de la société
(risques sur actions et autres investissements)**

Depuis sa cotation en 1994, GEA a utilisé les dispositions légales lui permettant d'intervenir sur le marché pour régulariser le cours de son titre par interventions sur le marché, systématiquement à contre tendance, celles-ci restant mesurées.

Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une société de bourse spécialiste du titre qui agit conformément aux exigences déontologiques de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au cours de l'exercice 2010/2011 l'action GEA a coté en clôture au plus bas 44,34 euros (le 05/10/2010) et au plus haut 78,50 euros (le 01/06/2011).

4) Juridiques et fiscaux :**Litiges**

De par ses activités tant en France qu'à l'étranger, la société peut faire l'objet de divers litiges.

Elle a souscrit des polices d'assurance responsabilité civile (prime : 59 022 € ; garantie : 8 000 000 d'euros avant livraison et 4 000 000 d'euros après livraison ; franchise : de 0 à 30 000 € selon dommage), multirisques et perte d'exploitation (prime : 103 760 € ; garanties : marge brute dans le cadre de la police pertes d'exploitation, reconstruction à neuf

ainsi que remboursement des BME à dire d'expert ; franchises : néant), marchandises transportées (primes : 5 327 € ; garanties : valeur des équipements ; franchises : variables), flotte automobile (primes : 27 929 € ; garanties : illimitée en RC et valeur à dire d'expert dans le cadre de la garantie tous risques ; franchises : néant en RC et variable pour le véhicule selon type) et aérienne (prime : 16 158 € ; garanties : garantie corps selon type aéronef, RC personnes non transportées 3 à 7 millions d'euros selon type aéronef, RC passagers 114 500 €, pilote 152 450 €) adaptées à son activité.

Fiscaux et sociaux

La société remplit ses obligations fiscales et sociales.

Propriété industrielle

Sans objet.

5) Risques de liquidité :

Les capitaux propres s'élèvent au 30 septembre 2011 à 40,87 millions d'euros contre 34,14 millions au 30 septembre 2010.

L'endettement bancaire est nul et la société n'a souscrit aucun contrat de crédit-bail.

Au 30 septembre 2011 la société disposait de 39,4 millions d'euros de trésorerie nette. La trésorerie est placée en SICAV monétaires ou sur des comptes à termes sans risque en capital.

6) Risques opérationnels :

En matière de contrôle interne la société s'est attachée à mettre en place les moyens lui paraissant le mieux adaptés à son statut de société dont les actions sont inscrites sur un marché réglementé, et à son activité française et internationale.

La marche des affaires courantes est supervisée par les membres du Directoire avec les membres concernés de l'équipe de direction composée de 7 directeurs et d'un Secrétaire Général : M.Tanoukhi, en charge de la direction des projets ; M.Auguste qui assume la direction technique ; M.Alexis Zaslavoglou, responsable du développement des produits nouveaux ; M.Mannechez qui dirige les applications logicielles ; M.Ott, en charge de la stratégie du marketing et des ventes ; M.Thoreau qui assure la direction commerciale ; M. Larrang qui occupe le poste de directeur commercial Amériques ; et enfin M.Grigori Zaslavoglou, Secrétaire général.

Le Directoire supervise avec son équipe de direction les opérations de prévention et de suivi des risques de toute nature de la société, liés ou non à l'activité, les risques à caractère plus financier l'étant par M.Grigori Zaslavoglou, Secrétaire Général.

Les offres commerciales significatives sont validées par au moins un membre du Directoire préalablement à leur envoi aux clients. De même tous les contrats sont signés par un membre du Directoire, ou bien avec leur accord écrit préalable.

Les fonctions comptables et financières ainsi que le contrôle de gestion ont été assurés au cours de l'exercice, sous l'autorité du Directoire, par le Secrétaire Général, assisté d'un service comptable et de trésorerie composé de 8 personnes. Sous l'autorité du Secrétaire Général le chef comptable agissant conformément aux procédures comptables de la société s'assure de l'enregistrement correct et exhaustif des factures clients et fournisseurs. Les ressources

affectées à la fonction comptable sont examinées chaque année et sont apparues pour le moment adaptées à la taille et à l'activité de la société.

Les achats sont réalisés sur affaire. Les stocks et les travaux en cours font l'objet d'un inventaire physique annuel complet et d'une revue semestrielle.

Les paiements des fournisseurs sont subordonnés à une validation par le service achat et/ou des responsables de projets concernés. Un contrôle final avant paiement est effectué par un des membres du Directoire.

La politique de couverture des risques financiers de toute nature ainsi que les engagements par signature ont été suivis, sous la supervision du Directoire, par le Secrétaire général. Les placements financiers ont été réalisés sur la base des instructions du Secrétaire Général, qui a assumé par ailleurs l'ensemble des relations de la société avec les banques.

Dans le cadre des choix faits par la société de recourir le moins possible à l'endettement bancaire et compte tenu de l'importance et de la permanence de sa trésorerie, le contrôle interne des financements et de la trésorerie a été assuré par le Secrétaire Général. Celui-ci a supervisé également les rapprochements périodiques effectués entre trésorerie et comptabilité et veillé à la correction des éventuelles anomalies. Lors de chaque arrêté comptable le Conseil de Surveillance a été informé de la situation de la trésorerie de la société.

Le Secrétaire Général a supervisé également la production des états financiers et leur finalisation en liaison avec l'expert-comptable après audit par le Commissaire aux comptes.

Les fonctions juridiques et fiscales sont externalisées pour l'essentiel auprès de cabinets spécialisés.

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information interne bénéficiant de l'appui régulier d'un expert-comptable, le traitement de la paie étant externalisé auprès de ce dernier.

Le Directoire s'assure que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant à la formation des états comptables et financiers sont respectées.

Un arrêté comptable est effectué deux fois par an.

Des prévisions sont établies annuellement et révisées à l'issue de chaque semestre.

L'organisation en place facilite ainsi le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les principes comptables en vigueur et les règles et méthodes comptables appliquées par la société. Ces principes comptables, validés par le Directoire et revus par le Commissaire aux comptes, ont été portés à la connaissance du Conseil. Tout changement de principe comptable fait le cas échéant l'objet d'une consultation du Commissaire aux comptes et d'une information du Conseil de Surveillance.

Les informations comptables et financières sont contrôlées par le Commissaire aux comptes dans le cadre de ses vérifications selon les normes en vigueur.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliquées au Conseil de Surveillance lors de chaque arrêté de comptes publiés.

Sous l'autorité du Secrétaire Général, l'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière aux actionnaires et à la communauté financière, selon un échéancier établi avec l'appui d'un conseil juridique extérieur.

La société s'est par ailleurs conformée aux obligations d'information résultant de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive Transparence et qui se sont imposées à compter du 20 janvier 2007. Elle entend poursuivre au mieux de ses possibilités l'application de la réglementation en la matière.

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.
- de prévenir les risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société.
- d'assurer la sauvegarde et la protection des actifs.

Le contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

V - INFORMATIONS SOCIALES

Au 30 septembre 2011, l'effectif total de GEA était de 211 personnes.

La société ne rencontre aucune difficulté de recrutement particulière.

Des heures de travail supplémentaires ont été ponctuellement réalisées en raison de surcroûts temporaires d'activité ou bien au cours des phases d'installation ou de mise en service des différents chantiers.

En raison également de surcroûts temporaires d'activité ou bien dans le cadre de remplacement de salariés absents GEA a fait appel à des personnels extérieurs à l'entreprise. Cela a représenté, sur l'exercice 2010/2011, un total de 6 657 jours de travail.

GEA est passé à un horaire de travail hebdomadaire de 35 heures au début de l'année 2000.

Certains salariés ont à leur demande opté pour un travail à temps partiel. Il s'agit de 4/5èmes liés à des congés parentaux ou bien de temps partiels autres.

Les rémunérations salariales ont représenté pour l'exercice écoulé 9 870 194 € contre 8 983 518 € pour l'exercice précédent.

Les charges sociales pour leur part ressortent à 4 317 189 € contre 3 988 352 € pour l'exercice 2009/2010.

Il n'existe pas d'accord d'intéressement au sein de GEA ni de plan d'épargne d'entreprise.

Dans le cadre de la participation légale GEA a provisionné une somme de 1 367 456 € au titre de l'exercice.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes semblant assurée au sein de l'entreprise aucune mesure particulière n'a été prise au cours de l'exercice écoulé et la politique générale d'égalité de traitement sera poursuivie.

Il a été conclu un accord collectif au niveau de l'entreprise au cours de l'exercice.

GEA est soumis aux accords interprofessionnels et accords de branche de la Métallurgie.

L'environnement et les conditions de travail font l'objet de suivis périodiques par le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de GEA.

Les actions de formation ont été réalisées conformément au plan de formation soumis au Comité d'Entreprise et en fonction des besoins apparus au cours de l'exercice. Elles ont donné lieu à un bilan également soumis au Comité d'Entreprise qui n'a formulé aucune remarque. Dans le cadre des procédures de formation la société a intégré les principes de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 septembre 2011 l'engagement total est de 20 387 heures.

GEA s'efforce d'accueillir des travailleurs handicapés (4 personnes au 30 septembre 2011)

Par ailleurs GEA a versé 35 085 euros en 2011 au Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Pour des raisons d'efficacité économique GEA sous-traite une partie relativement faible et ciblée de sa production ainsi que des travaux d'installation

VI - ACTIONNARIAT

1) Identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote et/ou ayant franchi ces seuils au cours de l'exercice (Article L.233-7.I du Code de commerce) :

Actionnaires	Seuils en nombre d'actions		Seuils en nombre de droits de vote	
	N	N-1	N	N-1
Monsieur Serge ZASLAVOGLOU	+ du tiers	+ du tiers	+ de la moitié	+ de la moitié
CM-CIC Capital privé	- du vingtième	- du vingtième puis + du vingtième		

Le 29 octobre 2010 la société CM-CIC Capital privé, agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital de GEA à la suite d'une cession d'actions sur le marché et détenir 59 705 actions, soit 4,98 % du capital et 3,68 % des droits de vote.

Il n'existe à la connaissance de la société aucun pacte d'actionnaires.

Les actions inscrites en compte nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

2) Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions, dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, qu'aucun achat ou vente d'actions de la société n'a été réalisé au titre de l'article L.225-208 du Code de commerce.

Les opérations effectuées sur le titre de la société en application de l'article L.225-209 dudit Code sont rappelées ci-dessus sous le chapitre I, § 6), avec pour objectif la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique à contre tendance.

3) Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Aucune opération visée aux articles L.225-184 du Code de commerce et 174-20 du décret n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

4) Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés de la société ne possèdent pas d'actions de la société entrant dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L.443-1 à L.443-9 du Code du travail ou de fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

A cet égard, nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice écoulé, dans le cadre de l'obligation légale de consultation périodique des actionnaires (article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce), l'assemblée générale mixte du 25 mars 2011 a été amenée à se prononcer sur une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, portant sur un montant de 72 000 euros. Cette résolution n'a pas été adoptée.

VII - LE TITRE EN BOURSE

Le titre "G.E.A." a été introduit sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, le 21 juin 1994, au prix d'offre de 120 Francs (18,29 euros).

Il est actuellement coté sur Eurolist Paris, compartiment C.

Au 19 janvier 2012, le titre cotait 60,80 euros, et sur cette base, la capitalisation boursière de "G.E.A." était de 72,68 millions d'euros.

VIII - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 192 542,07 €
 auquel est ajoutée la somme de 10 734,00 €
 figurant au compte « Report à nouveau » correspondant aux dividendes non versés (actions
 détenues par la société elle-même), soit au total 9 203 276,07 €
 de la manière suivante :

- Une somme de 2 630 161,60 €
 est distribuée aux actionnaires à titre de dividende, étant précisé que dans l'hypothèse où, lors
 de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice
 correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions sera affecté au compte
 "Report à nouveau".

- Le solde, soit 6 573 114,47 €
 est viré à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2,20 €

Ce dividende, sur lequel il sera effectué les prélèvements sociaux de 13,5 % (CSG, CRDS,
 prélèvement social et contribution additionnelle à ce prélèvement) sera payé par la société
 CACEIS Corporate Trust - 14 rue Rouget de Lisle – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, à compter du
 jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Ce dividende est éligible, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées
 en France, qui remplissent les conditions visées à l'article 10, I et III à XVII de la loi de finances
 pour 2008 n° 2007-1822 du 24 décembre 2007, à l'abattement prévu au 2° de l'article 158-3
 du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de ladite loi, la faculté est offerte à ces actionnaires, dont les
 dividendes perçus sont éligibles à l'abattement sus visé, d'opter pour l'assujettissement de ces
 revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %.

Cette option doit être effectuée auprès de la société CACEIS Corporate Trust, au plus tard lors
 de l'encaissement du dividende. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori.

Par ailleurs nous vous informons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des
 trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2007/2008	960 000 €	/	/
2008/2009	1 920 000 €	/	/
2009/2010	2 400 000 €	/	/

IX - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 13 024 euros, correspondant à des charges non déductibles fiscalement (article 39 4 du C.G.I.).

X - FIXATION DES JETONS DE PRESENCE DEVANT ETRE ALLOUES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous demandons de statuer sur la fixation des jetons de présence devant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, dont nous vous proposons de fixer le montant global à 40 000 euros.

XI - AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET D'OPERER EN BOURSE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous demandons, de statuer sur l'autorisation à donner au Directoire, afin de lui permettre de procéder au rachat des titres de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

A cette fin, il vous est présenté le détail du programme de rachat, tel qu'élaboré par le Directoire dont il va vous être donné lecture, faisant l'objet d'une résolution spécifique soumise à votre vote.

XII - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

Liste des mandats sociaux

Nous vous rappelons que par suite de l'adoption du mode de gestion de la société par un Directoire et un Conseil de Surveillance, les membres du Conseil de Surveillance nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2007 sont les suivants :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU
- Monsieur Louis-Michel ANGUE
- Monsieur Henri CYNA
- Monsieur Pierre GUILLERAND
- Monsieur Roland ROC
- Madame Jeannine ZASLAVOGLU

Le Conseil de Surveillance réuni le même jour a nommé Monsieur Serge ZASLAVOGLU, Président du Conseil de Surveillance et Madame Jeannine ZASLAVOGLU, Vice Présidente du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de 6 ans et sont rééligibles.

Les mandats de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire, et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général, ont été renouvelés le 25 mars 2011 par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de quatre ans et sont rééligibles. Ils sont révoqués par le Conseil de Surveillance.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 75 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire n'a pas qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société

1/ Monsieur Serge ZASLAVOGLU, Président du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues à la clôture de l'exercice : 405 938 actions correspondant à 811 784 droits de vote.

Autres fonctions

- Gérant de la Société Civile Immobilière "SCI DE CANASTEL"
- Gérant de la Société Civile Immobilière "KALISTE"
- Gérant de la Société Civile Immobilière "EPSILON"
- Gérant de la Société Civile Immobilière « SCI SANTA CRUZ »
- Gérant de la SARL DEA

2/ Monsieur Louis-Michel ANGUE, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : une action correspondant à 2 droits de vote

Autres fonctions : Néant

3/ Monsieur Henri CYNA, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 350 actions correspondant à 400 droits de vote.

Autres fonctions : Néant

4/ Monsieur Pierre GUILLERAND, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 10 actions correspondant à 20 droits de vote

Autres fonctions : Membre du conseil de surveillance de la société PGO

5/ Monsieur Roland ROC, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 51 actions correspondant à 52 droits de vote

Autres fonctions : Néant

6/ Madame Jeannine ZASLAVOGLU, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 1 600 actions correspondant à 1 600 droits de vote

Autres fonctions : Néant

7/ Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire

Nombre d'actions « GEA » détenues : 21 800 actions correspondant à 29 900 droits de vote

Autres fonctions : Néant

8/ Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général

Nombre d'actions « GEA » détenues : 26 700 actions correspondant à 34 700 droits de vote

Autres fonctions :

- Directeur de l'établissement de GEA en Côte d'Ivoire ;
- Directeur de l'établissement de GEA en Grèce ;
- Directeur de la succursale de GEA en Tunisie.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.925-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social et vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de leurs fonctions, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements, savoir :

- **Monsieur Serge ZASLAVOGLU** : 208 041,28 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Remboursement de frais	8 041,28 €	8 041,28 €	8 118,31 €	897,67 €
Avantage en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Rétribution en tant que Président du Conseil de Surveillance	100 000 €	75 000 €	100 000 €	75 000 €
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Rétribution de missions spécifiques	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
TOTAL	208 041,28 €	183 041,28 €	208 118,31 €	175 897,67 €

- **Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU** : 334 699,93 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	103 666,31 €	103 666,31 €	78 467,72 €	78 467,72 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	147 853,38 €	147 853,38 €	112 457,98 €	112 457,98 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Président du Directoire)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	23 753,24 €	23 753,24 €	28 625,93 €	28 625,93 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	19 427 €	0 €	6 481 €	0 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunération différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	334 699,93 €	299 272,93 €	266 032,63 €	243 551,63 €

- Monsieur Henri CYNA : 9 902,73 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel d'un badge de télépéage)	78,09 €	78,09 €	101,70 €	101,70 €
Remboursement de frais	3 824,64 €	3 824,64 €	0 €	0 €
TOTAL	9 902,73 €	9 902,73 €	5 501,70 €	5 501,70 €

- Monsieur Louis-Michel ANGUE : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération total dû	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant sur l'exercice	Montant versé total dû	Montant sur l'exercice	Montant versé
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Pierre GUILLERAND : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération total dû	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant sur l'exercice	Montant versé total dû	Montant sur l'exercice	Montant versé
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Roland ROC : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération total dû	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant sur l'exercice	Montant versé total dû	Montant sur l'exercice	Montant versé
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €

- Madame Jeannine ZASLAVOGLU : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération total dû	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant sur l'exercice	Montant versé total dû	Montant sur l'exercice	Montant versé
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Grigori ZASLAVOGLOU : 182 123,31 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	79 051,71 €	79 051,71 €	74 598,85 €	74 598,85 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	36 963,28 €	36 963,28 €	28 114,43 €	28 114,43 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Directeur Général)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	670,32 €	670,32 €	8 860,29 €	0 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	25 438 €	0 €	26 162 €	0 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	182 123,31 €	140 685,31 €	177 735,57 €	126 713,28 €

XIII - RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

XIV - EXAMEN DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1/ Les mandats des membres du Conseil de Surveillance prendront fin au cours de l'année 2013, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2/ Les mandats des membres du Directoire ont pris fin au cours de l'année 2011, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Conseil de Surveillance au cours de sa séance qui s'est tenue à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 mars 2011, a procédé au renouvellement des mandats de Membres du Directoire de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLOU et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLOU, pour une nouvelle durée de quatre ans.

3/ Les mandats des Commissaires aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

A cet égard, nous vous proposons de renouveler le mandat de la société « GRANT THORNTON », en tant que Commissaire aux comptes titulaire, et celui de la société « INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC », en tant que Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six ans lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

XV - OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nous vous précisons que le Comité d'entreprise, réuni le 20 janvier 2012, n'a formulé aucune observation sur les comptes de l'exercice écoulé, comme le lui permettaient les dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail.

XVI - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L. 225-79-1, L.225-86 et L. 225-90-1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements visés auxdits articles, régulièrement autorisés par le Conseil de Surveillance de notre société au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux comptes a été informé de ces conventions et engagements qu'il vous relate dans son rapport spécial, étant précisé que nous l'avons informé, d'autre part, conformément aux dispositions de l'article R.225-59 du Code de commerce, des conventions visées à l'article L.225-87 dudit Code portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

XVII - CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.



Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2006-2007	Exercice 2007-2008	Exercice 2008-2009	Exercice 2009-2010	Exercice 2010-2011
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 195 528
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	39 441 303	42 091 245	55 439 150	60 516 653	70 604 925
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 475 529	4 779 293	11 961 805	15 258 007	16 284 707
Impôt sur les bénéfices	153 871	1 544 301	3 601 778	4 598 045	4 899 157
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	538 035	1 014 850	1 925 742	1 367 456
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 125 663	2 471 136	6 889 362	8 719 366	9 192 542
Résultat distribué	480 000	960 000	1 920 000	2 400 000	2 630 162
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,10	2,25	6,12	7,86	8,38
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,94	2,06	5,74	7,27	7,69
Dividende attribué à chaque action	0,40	0,80	1,60	2,00	2,20
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	189	182	191	202	214
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 001 388	7 862 371	8 665 607	8 983 518	9 870 194
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	3 438 788	3 410 168	3 690 986	3 988 352	4 317 189

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE

Date de l'Assemblée Générale	Objet de la délégation	Durée de validité de la délégation	Date d'utilisation de la délégation, le cas échéant	Modalités d'utilisation de la délégation
------------------------------	------------------------	------------------------------------	---	--

NEANT

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE à l'assemblée générale annuelle du 27 mars 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2011 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes dudit exercice font apparaître les principaux postes suivants :

- Total de bilan : 68 319 163 euros
- Chiffre d'affaires : 70 604 925 euros
- Résultat de l'exercice : bénéfice de 9 192 542 euros

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Fait à PARIS
Le 19 janvier 2012
Le Conseil de Surveillance

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GEA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La prise en compte du revenu est déterminée selon la méthode décrite dans la note 2 i) de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode comptable et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 30 janvier 2012
Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

François Cayron
Associé

BILAN

AU 30 SEPTEMBRE 2011

(en euros)

ACTIF	Référence à l'annexe	Montant brut 30/09/11	Amortissements et provisions 30/09/11	Montant Net 30/09/11	Montant Net 30/09/10
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note n° 3)					
Concessions, brevets, licences		506 867	478 305	28 562	27 143
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
TOTAL		506 867	478 305	28 562	27 143
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note n° 4)					
Installations techniques, matériels et outillages		1 497 031	1 390 496	106 535	126 233
Autres Immobilisations corporelles		3 718 126	2 553 270	1 164 856	1 204 843
Construction		0	0	0	0
Immobilisations en cours		0	0	0	0
TOTAL		5 215 157	3 943 766	1 271 391	1 331 076
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (note n° 5)					
Participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		128 786	3 986	124 800	176 116
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		36 899	0	36 899	28 549
TOTAL		165 684	3 986	161 699	204 665
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		5 887 709	4 426 057	1 461 651	1 562 884
STOCKS ET EN-COURS (note n° 7)					
Matières premières et autres approvisionnements		4 582 749	65 453	4 517 296	4 044 435
En-cours production		7 598 888	0	7 598 888	10 168 390
TOTAL		12 181 637	65 453	12 116 184	14 212 825
Avance et acomptes versés sur commande d'exploitation		0	0	0	0
CREANCES (note n° 8)					
Créances clients et comptes rattachés		14 209 567	0	14 209 567	16 308 575
Autres créances		730 756	18 516	712 240	721 698
TOTAL		14 940 323	18 516	14 921 807	17 030 273
Valeurs mobilières de placement	(note n° 9)	1 904 803	0	1 904 803	1 940 884
Disponibilités	(note n° 9)	37 509 919	0	37 509 919	29 615 749
Charges constatées d'avance	(note n° 8)	404 799	0	404 799	668 187
TOTAL ACTIF CIRCULANT		66 941 481	83 969	66 857 512	63 467 918
Ecart conversion actif		0	0	0	0
TOTAL GENERAL		72 829 190	4 510 026	68 319 163	65 030 802

BILAN

AU 30 SEPTEMBRE 2011

(en euros)

PASSIF	Référence à l'annexe	30/09/11	30/09/10
CAPITAUX PROPRES (note n° 10)			
Capital social		2 400 000	2 400 000
Primes d'émission		2 927 021	2 927 021
Réserve légale		240 000	240 000
Autres réserves		26 101 716	19 848 887
Report à nouveau		10 734	8 050
Résultat de l'exercice		9 192 542	8 719 366
TOTAL CAPITAUX PROPRES		40 872 013	34 143 324
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note n° 11)			
Provisions pour risques		278 037	0
Provisions pour charges		1 852 474	1 665 189
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 130 511	1 665 189
DETTES (note n° 12)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(note n° 13)	2 913	10 401
Emprunts et dettes financières divers	(note n° 13)	1 495	1 439
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		222 608	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(note n° 13)	7 589 186	10 942 165
Dettes fiscales et sociales	(note n° 13)	5 540 508	6 807 319
Dettes sur immobilisations		0	0
Autres dettes	(note n° 13)	366 248	133 933
Produits constatés d'avance		11 593 680	11 327 032
TOTAL DETTES		25 316 638	29 222 289
Ecarts de conversion Passif		0	0
TOTAL GÉNÉRAL		68 319 163	65 030 802

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2011

(en euros)

	Référence à l'annexe	30/09/11	30/09/10
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue	(note n° 16)	70 604 925	60 516 653
Dont à l'exportation		28 135 268	21 982 813
Production stockée		-2 660 926	6 651 054
TOTAL PRODUCTION		67 943 999	67 167 707
Reprise sur provisions amortissements et transferts de charges		269 842	120 563
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		68 213 841	67 288 270
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats matières premières et autres approvisionnements		30 068 495	31 850 216
Variations de stocks		-419 389	- 913 640
Autres achats et charges externes		7 234 402	7 001 762
Impôts, taxes et versements assimilés		1 148 040	1 126 169
Salaires et traitements	(note n° 17)	9 870 194	8 983 518
Charges sociales		4 317 189	3 988 352
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : Amortissements		412 317	406 764
Sur actif circulant : Provisions		65 453	118 925
Pour risques et charges : Provisions	(note n° 11)	187 285	189 166
Autres charges	(note n° 17)	144 488	138 638
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		53 028 474	52 889 870
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		15 185 367	14 398 400

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2011

(en euros)

	Référence à l'annexe	30/09/11	30/09/10
PRODUITS FINANCIERS			
Participations		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		517 334	147 323
Reprise sur provisions et transfert de charges		0	0
Différence positive de change		21 859	35 111
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		34 426	39 926
TOTAL		573 619	222 360
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions		3 986	0
Intérêts et autres charges assimilées		41 528	78 086
Différence négative de change		79 211	8 545
Charges nettes sur cessions de VMP		31 262	8 766
TOTAL		155 987	95 397
RÉSULTAT FINANCIER		417 632	126 963
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		15 602 999	14 525 363
PRODUITS EXCEPTIONNELS (note n° 21)			
Sur opérations de gestion		0	200
Sur opérations en capital		182 840	31 003
Reprise sur provision et transfert de charges		0	0
TOTAL		182 840	31 203
CHARGES EXCEPTIONNELLES (note n° 21)			
Sur opérations de gestion		41 912	7 552
Sur opérations en capital		6 735	5 861
Dotations aux amortissements et provisions		278 037	0
TOTAL		326 684	13 413
RESULTAT EXCEPTIONNEL (note n° 21)		-143 844	17 790
PARTICIPATION DES SALARIES		1 367 456	1 225 742
IMPOTS SUR LES BENEFICES (note n° 18)		4 899 157	4 598 045
RESULTAT NET		9 192 542	8 719 366
Résultat net par action (en euros)		7,69	7,27
Résultat net dilué par action (en euros)		7,69	7,27

Les notes annexes font partie intégrantes des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	30/09/11	30/09/10
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	9 193	8 719
Annulation des amortissements et provisions	882	716
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	-162	-24
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	9 912	9 411
Variation des créances	2 372	-1 520
Variation des stocks	2 097	-8 745
Variations des dettes	-3 898	5 229
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	570	- 5 036
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	10 482	4 375
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-360	-514
Produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	168	30
Investissement net d'exploitation	-192	-484
Investissements financiers nets	-36	-76
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-228	-560
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation des capitaux propres en numéraire	0	0
Dividendes payés	- 2 389	-1 920
Emission d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	0	0
Variations des comptes courants groupe et associés	0	0
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	-2 389	-1 920
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE TOTALE	7 865	1 895
Trésorerie à l'ouverture	31 546	29 651
TRÉSORERIE À LA CLOTURE	39 412	31 546

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010/2011

Note n° 1 : Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler pour cette période.

Note n° 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-03, du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis selon la méthode linéaire sur 12 mois.

Les dépenses de recherche et développement ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation.

b) Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées probables d'utilisations suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| • matériels et outillages | 3 à 10 ans |
| • agencements des constructions | 5 à 15 ans |
| • matériels de transport | 1 à 15 ans |
| • mobilier et matériels de bureau | 1 à 10 ans |

c) Immobilisations financières

Les valeurs brutes correspondent à la valeur d'entrée dans le patrimoine social. Elles sont éventuellement corrigées d'une provision pour dépréciation destinée à les ramener à leur valeur d'usage.

Les actions propres détenues en vue de régularisation des cours dans le cadre du contrat de liquidité ainsi que celles détenues en vue de la réduction de capital sont classées dans les immobilisations financières.

La valeur d'inventaire de ces titres est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

d) Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

e) Stocks et en-cours

Les matières premières et les approvisionnements sont valorisés au dernier prix d'achat.

La rotation rapide des stocks de produits achetés donne à cette méthode un résultat proche de la méthode FIFO (premier entré/premier sorti).

Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût de production évalué au plus bas du coût de revient ou de la valeur réalisable. Il comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre ainsi que les frais généraux rattachés à la production à l'exclusion des frais financiers.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont représentées par des SICAV de trésorerie ou des titres de sociétés cotées. Les parts de SICAV sont évaluées au prix d'achat suivant la méthode FIFO (premier entré/premier sorti). Les pertes latentes, calculées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur probable de négociation font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

La valeur d'inventaire des titres de sociétés cotées est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

g) Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances en devises faisant l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de couverture.

h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des montants facturables aux clients en fonction des dispositions contractuelles (cahier des charges).

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits facturés selon ces dispositions contractuelles pour leur quote-part supérieure au degré de réalisation effectif des travaux.

i) Prise en compte du revenu

Du fait des spécificités techniques des contrats, la marge est prise en compte lors de l'achèvement des installations.

j) Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont comptabilisés sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective, charges sociales incluses.

La provision correspond aux indemnités actualisées qui seraient allouées au personnel à l'âge de 67 ans compte tenu du taux de rotation et de l'espérance de vie évaluée pour chaque salarié.

Les engagements ont été calculés avec la table INSEE F 2003-2005.

Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat :

(Données en euros)

Note n° 3 : Immobilisations incorporelles

	Montant au 30/09/10	Augmentations	Diminutions	Montant au 30/09/11
Valeur brute	421 390	85 477		506 867
Amortissements	394 247	84 058		478 305
Valeur nette	27 143			28 562

Ce poste est constitué des logiciels acquis par l'entreprise.

Note n° 4 : Immobilisations corporelles

Valeurs brutes :

	Valeur brute en début d'exercice	Acquisition	Sorties	Virement de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
Installations techniques, matériels et outillages	1 469 773	27 258			1 497 031
Agencements divers	1 250 024	76 498			1 326 522
Matériels de transport	1 783 223	57 709	276 532		1 564 400
Autres immobilisations corporelles	718 220	112 844	3 860		827 204
TOTAL	5 221 240	274 309	280 392		5 215 157

Amortissements :

	Montant en début d'exercice	Dotation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Installations techniques/ matériels et outillages	1 343 540	46 956		1 390 496
Agencements divers	990 695	68 116		1 058 811
Matériels de transport	1 001 532	115 236	270 796	845 972
Autres immobilisations corporelles	554 397	97 950	3 860	648 487
TOTAL	3 890 164	328 258	274 656	3 943 766

Note n° 5 : Immobilisations financières

Ce poste se décompose ainsi :

	Valeur brute au 30/09/10	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 30/09/11
Participations	0	0	0	0
Actions propres (1) (2)	176 116	1 450 684	1 498 014	128 786
Autres immobilisations financières : Dépôts et cautionnements	28 549	8 350	0	36 899

(1) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus en vue de réduction de capital :

Nombre de titres au 30/09/10	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres au 30/09/11
4 472	0	4 472	0

Au 30 septembre 2011, ces actions ont été annulées, par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2011, par voie de réduction du capital social (8 944 €, soit 4 472 actions de valeur nominale de 2 €) et par imputation sur les autres réserves pour 65 642 €. Dorénavant, le capital social de la société est composé de 1 195 528 actions.

Au 30 septembre 2010, la valeur de réalisation s'élevait à 199 004 € pour une valeur comptable de 74 586 €.

(2) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

Nombre de titres au 30/09/10	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30/09/11
2 295	24 761	24 968	2 088

Leur valeur de réalisation au 30 septembre 2011 est de 124 800 € pour une valeur comptable de 128 786 €. Une provision pour dépréciation des actions auto-détenues a été comptabilisée au 30 septembre 2011 pour 3 986 €.

(Autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2011)

Au 30 septembre 2010, cette valeur de réalisation s'élevait à 102 128 € pour une valeur comptable de 101 530 €.

Note n° 6 : Entreprises liées

Aucune donnée ne concerne les entreprises liées.

Note n° 7 : Stock et en-cours

Ce poste à évolué comme suit :

	2009/2010	2010/2011
Consommables et pièces détachées	4 163 360	4 582 749
Provision pour dépréciation matières premières	118 925	65 453
Travaux en cours	10 168 390	7 598 888
TOTAL	14 212 825	12 116 184

Note n° 8 : Créances

Créances clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les factures à établir pour un montant de 6 416 005 Euros.

La ventilation de ce poste est la suivante :

Données en euros	2009/2010	2010/2011
Factures à établir France (TTC)	191 969	2 055 691
Factures à établir Export	2 824 993	4 360 414
TOTAL	3 016 962	6 416 005

Le chiffre d'affaires export est facturé lorsque les travaux réalisés sont acceptés et après que le client ait donné son accord pour le paiement.

Variation des provisions sur créances clients

Provisions au 30/09/10	Dotation	Reprise	Provision au 30/09/11
-	-	-	-

Autres créances

Elles se décomposent comme suit :

Fournisseurs	14 240 euros
Personnel	5 049 euros
Etat	671 632 euros
Autres	39 835 euros
	<u>730 756 euros</u>

Variation des provisions sur autres créances

Provision au 30/09/10	Dotation	Reprise	Provision au 30/09/11
21 118	-	2 602	18 516

État des échéances des créances

	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	36 899			36 899
Clients et rattachés	14 209 567	14 209 567		
Fournisseurs débiteurs	14 240	14 240		
Personnel et comptes rattachés	5 049	5 049		
État et autres collectivités	671 632	671 632		
Débiteurs divers	39 835	39 835		
Charges constatées d'avance	404 799	404 799		
TOTAL	15 382 021	15 345 122		36 899

Note n° 9 : Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires. Il n'y a pas de titre de sociétés cotées.

Le poste des disponibilités comprend des comptes à terme pour 25 000 000 Euros et des comptes en devises pour 428 658 Euros.

Note n° 10 : Capital social

Le capital social est de 2 400 000 €.

	Nombre d'actions	Nominal
Actions composant le capital au début de l'exercice	1 200 000	2 euros
Annulation des actions propres	-4 472	2 euros
Actions composant le capital en fin d'exercice	1 195 528	2,0075 euros

Les actions nominatives détenues depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Variation des capitaux propres

	30/09/10	Affectation de résultat N-1	Augmentation du capital	Réduction du capital	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	30/09/11
Capital	2 400 000		(2) 8 944	-8 944			2 400 000
Primes d'émission	2 927 021						2 927 021
Réserve légale	240 000						240 000
Autres réserves	19 848 887	6 327 416	(2) -8 944	-65 642			26 101 717
Report à nouveau	8 050	-8 050			(1) 10 734		10 734
Résultat	8 719 366	-6 319 366			-2 400 000	9 192 542	9 192 542
TOTAL	34 143 324	0	0	-74 586	-2 389 266	9 192 542	40 872 014

(1) Dividendes non distribués sur actions propres détenues par la société.

(2) Augmentation de capital social par incorporation d'une partie des autres réserves selon la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2011.

Note n° 11 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 130 511 euros et se décomposent ainsi :

	30/09/10	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	30/09/11
Provision pour garantie client (1)	620 747	108 152			728 899
Provision pour indemnités de départ à la retraite (2)	1 044 442	79 133			1 123 575
Autres provisions pour risques (3)	0	278 037			278 037
TOTAL	1 665 189	465 322			2 130 511

(1) La provision pour garantie clients correspond à la couverture de la garantie contractuelle sur les chantiers France, Union Européenne et Export. Elle repose sur une estimation raisonnable des travaux à réaliser pour la période 2011/2012.

(2) Le montant global de la provision pour indemnités de départ à la retraite (charges sociales incluses) au 30 septembre 2011 s'élève à 1 123 575 €. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Taux de revalorisation des salaires :	3,00 %
Taux d'actualisation :	3,80 %
Taux de charges sociales	43,00 %
Taux de rotation du personnel :	
• âge compris entre 20 et 29 ans :	8,00 %
• âge compris entre 30 et 39 ans :	8,00 %
• âge compris entre 40 et 49 ans :	2,00 %
• âge compris entre 50 et 65 ans :	0,00 %

(3) La provision correspond à la créance de TVA de l'établissement stable de Côte d'Ivoire de GEA SA dont le recouvrement n'est plus assuré compte tenu de la situation confuse dans ce pays.

Note n° 12 : État des échéances des dettes

	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements :				
• à plus de 1 an à l'origine				
• à moins de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	2 913	2 913		
Avances et acomptes reçus	222 608	222 608		
Fournisseurs	7 589 186	7 589 186		
Dettes fiscales et sociales	5 540 508	5 540 508		
Autres dettes	366 248	366 248		
Groupe et associés	1 495	1 495		
Produits constatés d'avance (1)	11 593 680	11 593 680		
TOTAL	25 316 638	25 316 638		

(1) Facturation d'avance sur travaux en cours.

Note n° 13 : Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	2 913 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 836 336 euros
Dettes fiscales et sociales	4 200 999 euros
Autres dettes	352 973 euros
	<u>6 393 221 euros</u>

Note n° 14 : Engagements hors bilan

Engagements financiers

Engagements donnés

	30/09/11	30/09/10
Cautions bancaires pour bonne fin de chantier ou retenue de garantie	9 486 K€	12 195 K€

Note n° 15 : Exposition aux risques de change

En K€	Dollar américain	YCN Chine	Roupie indienne	Couronne danoise	Couronne suédoise	Kuna croate	Real Brésilien	Franc CFA Cote d'Ivoire
Actifs	0	0	5	10	57	33	111	1 983
Passifs	0	61	0	0	0	847	29	3 039
Exposition brute	-	-61	5	10	57	-814	82	- 1 056

Les actifs sont constitués de créances, travaux en cours ainsi que de disponibilités.
Les passifs sont constitués de dettes d'exploitation et dettes diverses.

La couverture des risques de changes commerciaux est réalisée sous la forme de contrats à terme fixe. La situation s'établit au 30 septembre 2011 :

- Couverture PLN (Zloty polonais) : vente à terme de 7 083 284 PLN (1 608 K€).

Note n° 16 : Chiffre d'affaires

Il se décompose ainsi :

a) Répartition par zone géographique :

	France	Export	Total
Ventes de produits fabriqués	41 532 139	25 522 078	67 054 218
Prestations de services et divers	937 517	2 613 190	3 550 707
TOTAL	42 469 656	(1) 28 135 268	70 604 925

(1) Répartition du chiffre d'affaires Export par zone géographique (données en K€).

Union Européenne	Europe (hors UE)	Asie	Amérique	Afrique	Total
9 801 K€	(2) 7 268 K€	3 729 K€	4 236 K€	(2) 3 101 K€	28 135 K€

2) Ces montants comprennent le chiffre d'affaires réalisé en Croatie et en Côte d'Ivoire par l'intermédiaire d'établissements stables.

b) Répartition par activité :

Péage et parking	Maintenance	Divers (prest. services)	Total
------------------	-------------	--------------------------	-------

67 054 K€

3 513 K€

38 K€

70 605 K€

Note n° 17 : Charges de personnel

Rémunération allouée aux organes de Direction et de Surveillance :

(1) Rémunération des membres du Directoire

- Fonctions opérationnelles : 402 276 euros
- Fonctions de mandataire social : 80 000 euros

(2) Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

- Jetons de présence : 40 000 euros
- Rétribution du Président du Conseil de Surveillance en contrepartie de ses fonctions : 100 000 euros

Il n'existe pas d'avantage spécifiques en matière de rémunérations différées.

Ventilation de l'effectif	30/09/11	30/09/10
Ingénieurs et Cadres	91	84
Employés	120	122
Total	211	206

Droit individuel de formation (DIF) :

Dans le cadre des procédures de formation, le groupe a intégré les principes de la loi de mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 septembre 2011, l'engagement total est de 20 387 heures.

Note n° 18 : Ventilation de l'impôt société

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	15 602 999	-4 853 719
Participation	- 1 367 456	-
Résultat exceptionnel	- 143 844	-45 438
Résultat comptable	14 091 699	-4 899 157

Note n° 19 : Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	9 192 542 euros
Impôt sur les bénéfices	4 899 157 euros
Résultat avant impôt	14 091 699 euros
Variation des provisions réglementées et amortissements dérogatoires	/
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	14 091 699 euros

Note n° 20 : Accroissement ou allègement de la charge fiscale future

Impôts payés d'avance	Base	Impôt 33,1/3 %
Congés payés	1 551 388	517 129
Autres charges	265 458	88 486
Participation	1 367 456	455 819

TOTAL	3 184 302	1 061 434
--------------	------------------	------------------

Note n° 21 : Résultat exceptionnel

Produits de cessions d'éléments d'actif	167 771 euros
Produits exceptionnels divers	15 069 euros
Charges exceptionnelles sur exercices antérieures	- 3 198 euros
Charges exceptionnelles diverses	- 39 714 euros
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	- 5 735 euros
Provision pour risque exceptionnel	- 278 037 euros
	- 143 844 euros

Note n° 22 : Tableau des filiales et participations - Valeurs mobilières

Société filiales	Capital	% détenu	Val. brute titres détenus	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Dividendes versés en euros
	Autre capitaux propres en euros devises locales		Val. nette titres détenus en euros	Cautions en euros	Résultat en euros	
Total sociétés filiales			0			
Autres participations			0			
Autres titres immobilisés (Actions propres GEA)			128 786			
Total valeurs mobilières = valeur brute			128 786			
Total valeurs mobilières = valeur nette			124 800			

Compte tenu de l'absence de participation, il n'est pas réalisé de comptes consolidés.

Note n° 24 : Tableaux des flux de trésorerie

La trésorerie est définie par la société comme la somme :

- des valeurs à l'encaissement,
- des dépôts à vue dans les banques,
- des comptes de caisses,
- des valeurs mobilières de placement à court terme, nettes de provisions pour dépréciation le cas échéant.

Les valeurs mobilières de placement à court terme sont des placements très liquides, facilement convertibles et dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à partir du résultat net.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Mesdames, Messieurs,

En complément du Rapport du Directoire, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Pour la rédaction du présent rapport nous nous sommes référés au code AFEP-MEDEF modifié par les recommandations du 6 octobre 2008 et nous nous sommes appuyés sur le Guide de référence de l'AMF relatif au contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Au cours de sa réunion du 25 mars 2011 le Conseil de Surveillance a décidé de déroger à l'article 19 du code AFEP-MEDEF en maintenant les contrats de travail des membres du Directoire lors du renouvellement de leurs mandats. Le Conseil a en effet estimé qu'il était de l'intérêt de la société, tant au plan opérationnel que sur un plan financier, de ne pas se priver des compétences exercées par les membres du Directoire au titre de leurs contrats de travail.

I- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Composition du Conseil et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Par suite de l'adoption du mode de gestion de la société par un Directoire et un Conseil de Surveillance, les membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2007 sont les suivants :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU
- Monsieur Louis-Michel ANGUE
- Monsieur Henri CYNA
- Monsieur Pierre GUILLERAND
- Monsieur Roland ROC
- Madame Jeannine ZASLAVOGLU

Conformément aux dispositions de l'article L. 226-9-1 du Code de Commerce, issu de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, entrée en vigueur le 27 janvier 2011, le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2012 a délibéré sur les démarches à envisager en vue de féminiser sa composition pour une représentation plus équilibrée.

- Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

La durée du mandat est de 6 ans et le nombre de membres dépassant l'âge de 75 ans ne peut excéder le tiers du total des membres du Conseil.

Chaque membre doit posséder au moins une action GEA.

Le nombre des membres du Conseil liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction. Aucun membre du Conseil n'est lié par un contrat de travail à la société.

Le Conseil de Surveillance réuni le même jour a nommé Monsieur Serge ZASLAVOGLU, Président du Conseil de Surveillance et Madame Jeannine ZASLAVOGLU, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Les mandats de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire, et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général, ont été renouvelés le 25 mars 2011 par le Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2010/2011 le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois :

- Le 26 novembre 2010 il a procédé à l'examen du rapport d'activité du Directoire du quatrième trimestre de l'exercice 2009/2010.
- Le 19 janvier 2011 il a notamment examiné les comptes de l'exercice précédent ainsi que le rapport de gestion du Directoire, l'activité du premier trimestre de l'exercice en cours sur la base du rapport du Directoire, les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce et le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et le contrôle interne. Le Conseil a pu examiner les différents risques auxquels pouvait être confrontée la société et entendre et apprécier les moyens mis en œuvre par le Directoire pour s'en prémunir. Il a mis au point son rapport sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice 2009/2010. Le Conseil a par ailleurs examiné un projet d'augmentation de capital de 8 944 € dans le cadre de l'annulation d'actions de même montant et un projet d'augmentation de capital au profit des salariés conformément à l'article L 225-129-6 du Code de Commerce. Il a enfin examiné un projet de suppression de la mention de la valeur nominale de l'action dans les statuts de la société.
- Le 25 mars 2011 il a décidé de la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil, autorisé une convention visée à l'article L.225-86 du Code de Commerce, renouvelé les mandats des membres du Directoire et fait un point sur leurs rémunérations.
- Le 31 mai 2011 il a examiné le rapport d'activité du Directoire du deuxième trimestre, les documents prévisionnels établis par le Directoire, le rapport financier semestriel du Directoire.
- Le 12 août 2011 il a examiné le rapport d'activité du Directoire du troisième trimestre et autorisé deux conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce.

- Evaluation des travaux du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice, les membres du Conseil de Surveillance ont examiné leurs pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et plus particulièrement leur mode de fonctionnement pour la préparation et l'organisation de leurs travaux, et ont apprécié l'adéquation de leur organisation à leur mission.

Ils ont cherché à appliquer les recommandations tant de la loi sur les nouvelles régulations économiques que des rapports VIENOT et BOUTON qui leur apparaissaient compatibles avec la taille et le volume des activités de la société.

Votre Conseil de Surveillance a estimé qu'il n'était pas nécessaire de mettre en place des règles fixes d'auto évaluation compte tenu des rapports existants entre les membres du Conseil

(6 membres, dont 4 indépendants ne faisant pas partie de la famille du Président) ; il a débattu néanmoins régulièrement, de façon informelle, sur la qualité de ses travaux et les moyens de les améliorer.

- Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de quatre ans et sont rééligibles. Ils sont révoqués, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 75 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire n'a pas qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

II- PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

- Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société ;
- de prévenir les risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société ;
- d'assurer la sauvegarde et la protection des actifs.

Le contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés et ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quand à la réalisation des objectifs.

Les principaux risques (y compris les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) auxquels est exposée la société sont décrits dans le titre IV du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/11 publié dans le cadre du rapport financier annuel le 31 janvier 2012 et disponible sur le site Internet de la société. La gestion de ces risques est décrite également au titre IV du rapport de gestion.

Les informations relatives à la structure du capital sont mentionnées au titre VI du rapport de gestion.

- Description synthétique de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

En matière de contrôle interne proprement dit, votre société s'est attachée à mettre en place les moyens lui paraissant le mieux adaptés à son statut de société dont les actions sont inscrites sur un marché réglementé, et à son activité française et internationale.

La marche des affaires courantes est supervisée par les membres du Directoire avec les membres concernés de l'équipe de direction composée de 7 directeurs et d'un Secrétaire Général : M.Tanoukhi, en charge de la direction des projets ; M.Auguste qui assume la direction technique ; M.Alexis Zaslavoglou, responsable du développement des produits

nouveaux ; M.Mannechez qui dirige les applications logicielles ; M.Ott, en charge de la stratégie du marketing et des ventes ; M.Thoreau qui assure la direction commerciale ; M.Larrang qui occupe le poste de directeur commercial Amériques ; et enfin M. Grigori Zaslavoglou, Secrétaire Général.

Le Directoire supervise avec son équipe de direction les opérations de prévention et de suivi des risques de toute nature de la société, liés ou non à l'activité, les risques à caractère plus financier l'étant par M. Grigori Zaslavoglou Secrétaire Général.

Les offres commerciales significatives sont validées par au moins un membre du Directoire préalablement à leur envoi aux clients. De même tous les contrats sont signés par un membre du Directoire, ou bien avec leur accord écrit préalable.

Les fonctions comptables et financières ainsi que le contrôle de gestion ont été assurés au cours de l'exercice, sous l'autorité du Directoire, par le Secrétaire Général, assisté d'un service comptable et de trésorerie composé de 8 personnes. Sous l'autorité du Secrétaire Général, le chef comptable, agissant conformément aux procédures comptables de la société, s'assure de l'enregistrement correct et exhaustif des factures clients et fournisseurs. Les ressources affectées à la fonction comptable sont examinées chaque année et sont apparues pour le moment adaptées à la taille et à l'activité de la société.

Les achats sont réalisés sur affaire. Les stocks et les travaux en cours font l'objet d'un inventaire physique annuel complet et d'une revue semestrielle.

Les paiements des fournisseurs sont subordonnés à une validation par le service achat et/ou des responsables de projets concernés. Un contrôle final avant paiement est effectué par un des membres du Directoire.

La politique de couverture des risques financiers de toute nature ainsi que les engagements par signature ont été suivis, sous la supervision du Directoire, par le Secrétaire Général. Les placements financiers ont été réalisés sur la base des instructions du Secrétaire Général, qui a assumé par ailleurs l'ensemble des relations de la société avec les banques.

Dans le cadre des choix faits par la société de recourir le moins possible à l'endettement bancaire et compte tenu de l'importance et de la permanence de sa trésorerie, le contrôle interne des financements et de la trésorerie a été assuré par le Secrétaire Général. Celui-ci a supervisé également les rapprochements périodiques effectués entre trésorerie et comptabilité et veillé à la correction des éventuelles anomalies. Lors de chaque arrêté comptable le Conseil a été informé de la situation de la trésorerie de la société.

Le Secrétaire Général a supervisé également la production des états financiers et leur finalisation en liaison avec l'expert comptable après audit par le Commissaire aux comptes.

- Fonctions juridiques et fiscales

Les fonctions juridiques et fiscales sont externalisées pour l'essentiel auprès de cabinets spécialisés.

- Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information interne bénéficiant de l'appui régulier d'un expert comptable, le traitement de la paie étant externalisé auprès de ce dernier.

Le Directoire s'assure que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant à la formation des états comptables et financiers sont respectées.

Un arrêté comptable est effectué deux fois par an.

Des prévisions sont établies annuellement et révisées à l'issue de chaque semestre.

L'organisation en place facilite ainsi le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les principes comptables en vigueur et les règles et méthodes comptables appliquées par la société. Ces principes comptables, validés par le Directoire et revus par le Commissaire aux comptes, ont été portés à la connaissance du Conseil. Tout changement de principe comptable fait le cas échéant l'objet d'une consultation du Commissaire aux comptes et d'une information du Conseil.

Les informations comptables et financières sont contrôlées par le Commissaire aux comptes dans le cadre de ses vérifications selon les normes en vigueur.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliquées au Conseil lors de chaque arrêté de comptes publiés.

Sous l'autorité du Secrétaire Général, l'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière aux actionnaires et à la communauté financière, selon un échéancier établi avec l'appui d'un conseil juridique extérieur.

La société s'est par ailleurs conformée aux obligations d'information résultant de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive Transparence et qui se sont imposées à compter du 20 janvier 2007. Elle entend poursuivre au mieux de ses possibilités l'application de la réglementation en la matière.

III- MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Il n'existe aucune modalité particulière concernant la participation des actionnaires à l'assemblée générale. Les modalités de participation sont celles définies par la loi ainsi que par les dispositions des statuts de la société qui s'y rapportent (article 33).

IV- PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Lors de sa réunion du 21 décembre 2007 le Conseil de Surveillance a confié à un de ses membres, M.Cyna, la mission d'étudier et de proposer la rémunération des mandataires sociaux de la société en s'appuyant au besoin sur l'avis et l'expertise de cabinets spécialisés dans ce domaine.

M.Cyna pour les besoins de sa mission a ainsi fait appel aux cabinets Boyden et Hewitt qui lui ont remis leurs conclusions.

Sur la base de ces recommandations extérieures indépendantes, M.Cyna a présenté ses propositions au Conseil de Surveillance qui les a adoptées lors de sa réunion du 24 janvier 2008.

Les rémunérations des mandataires sociaux de la société ont été les suivantes au cours de l'exercice :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU : 208 041,28 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Remboursement de frais	8 041,28 €	8 041,28 €	8 118,31 €	897,67 €
Avantage en nature	néant	néant	néant	néant
Rétribution en tant que Président du Conseil de Surveillance	100 000 €	75 000 €	100 000 €	75 000 €
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Rétribution de missions spécifiques	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
TOTAL	208 041,28 €	183 041,28 €	208 118,31 €	175 897,67 €

- Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU : 334 699,93 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	103 666,31 €	103 666,31 €	78 467,72 €	78 467,72 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	147 853,38 €	147 853,38 €	112 457,98 €	112 457,98 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Président du Directoire)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	23 753,24 €	23 753,24 €	28 625,93 €	28 625,93 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	19 427 €	0 €	6 481 €	0 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	334 699,93 €	299 272,93 €	266 032,63 €	243 551,63 €

- Monsieur Henri CYNA : 9 902,73 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €
Avantages en nature (utilisation à titre personnel d'un badge de télépéage)	78,09 €	78,09 €	101,70 €	101,70 €
Remboursement de frais	3 824,64 €	3 824,64 €	0 €	0 €
TOTAL	9 902,73 €	9 902,73 €	5 501,70 €	5 501,70 €

- Monsieur Louis-Michel ANGUE : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Pierre GUILLERAND : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Roland Roc : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €

- Madame Jeannine Zaslavoglou : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Grigori ZASLAVOGLOU : 182 123,31 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	79 051,71 €	79 051,71 €	74 598,85 €	74 598,85 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	36 963,28 €	36 963,28 €	28 114,43 €	28 114,43 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Directeur Général)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	670,32 €	670,32 €	8 860,29 €	0 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	25 438 €	0 €	26 162 €	0 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	182 123,31 €	140 685,31 €	177 735,57 €	126 713,28 €

V- CONDITIONS D'ELABORATION DU PRESENT RAPPORT ET APPRECIATION DES PROCEDURES

Ce rapport a été préparé avec l'appui du Secrétariat Général et sur la base des observations formulées par les membres du Conseil de Surveillance.

Le présent rapport a été soumis au Conseil de Surveillance du 19 janvier 2012 par le Président du Conseil de Surveillance ; le Conseil, après en avoir débattu, en a approuvé les termes.

Les moyens et procédures mis en œuvre en matière de contrôle interne par la société sont apparus, pour le moment, adaptés.

Fait à Meylan,
L'an deux mille douze
Et le dix-neuf janvier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société GEA.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société GEA, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Lyon, le 30 janvier 2012

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Francois Cayron
Associé

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'euros)

	30/09/11	% PROD	30/09/10	% PROD
Production vendue et ventes de marchandises	70 605		60 517	
Production stockée	-2 661		6 651	
Production immobilisée	0		0	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	67 944	100,00 %	67 168	100,00 %
Achats de matières premières	-30 068		-31 850	
Variation des stocks	419		914	
Autres achats et charges externes	-7 235		-7 002	
VALEUR AJOUTEE	31 060	45,71 %	29 229	43,52 %
Subventions d'exploitation	0		0	
Impôts et taxes	-1 148		-1 126	
Salaires et traitements	-9 870		-8 984	
Charges sociales	-4 317		-3 988	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	15 725	23,14 %	15 131	22,53 %
Reprises d'amortissements et provisions	122		0	
Transfert de charges	147		119	
Autres produits	0		2	
Dotations aux amortissements	-412		-407	
Dotations aux provisions d'exploitation	-253		-308	
Autres charges	-144		-139	
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 185	22,35 %	14 398	21,44 %
Produits financiers	574		222	
Charges financières	-156		-95	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	15 603	22,96 %	14 525	21,63 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-144		18	
Participation des salariés	-1 367		-1 226	
Impôt sur les sociétés	-4 899		-4 598	
RESULTAT NET	9 193	13,53 %	8 719	12,98 %

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 30 septembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau 2 du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau 3 du présent rapport.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions et engagements sont présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent rapport.

Les personnes concernées par les conventions et engagements sont indiquées dans le tableau 3 du présent rapport.

Lyon, le 30 janvier 2012

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

François Cayron
Associé

TABLEAU I : AVANCES ET PRÊTS

Convention antérieurement approuvée

Avances ou prêts		Montant au 30/09/2011 en euros	Conditions	Produits ou (charges) en euros
Consentis par	Reçus par			
M. Serge ZASLAVOGLOU	GEA	1 495	Compte courant rémunéré au taux maximum fiscalement déductible Montant comptabilisé :	<56>

TABLEAU II : CONVENTIONS AUTRES QUE AVANCES ET PRÊTS

Conventions autorisée au cours de l'exercice

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Produits ou (charges) en euros
Monsieur Serge Zaslavoglou EURL SZ CONSULTING	Prestation de Monsieur Serge Zaslavoglou pour des missions spéciales confiées dans l'intérêt des affaires sociales. Rémunération sous forme de facturations ponctuelles matérialisant l'exécution des missions, limitées à un budget maximum annuel de 90 000 euros hors taxes. Montant comptabilisé : (Conseil de Surveillance du 25 Mars 2011)	<90 000>
Monsieur Serge Zaslavoglou et Madame Jeanine Zaslavoglou Monsieur Henri Cyna	Autorisation de la prise en charge des frais de déplacement dans le cadre du congrès IBTTA de Berlin. Montant comptabilisé : (Conseil de Surveillance du 12 Août 2011)	<4 646>

Conventions antérieurement approuvées

SCI EPSILON	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant : - location annuelle de 31 490 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction. - dépôt de garantie : il est fixé à 7 872 euros correspondant à 3 mois de location. - durée : 9 années à compter du 14/06/2002 Montant comptabilisé :	<41 298>
SCI KALISTE	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant (section cadastre AZ N° 127) : - location annuelle fixée à 83 286 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - dépôt de garantie : il est fixé à 20 821 euros correspondant à 3 mois de location. - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction. - durée du bail initial : 9 années à compter du 01/10/2005 Montant comptabilisé :	<99 056>
SCI SANTA CRUZ	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant : - location annuelle de 39 467 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction. - durée : 9 années à compter du 01/07/2007. Montant comptabilisé :	<43 434>

Conventions antérieurement approuvées (suite)

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Produits ou (charges) en euros
SCI DE CANASTEL	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant : - location annuelle fixée à 74 903 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction. - durée : 9 années à compter du 01/10/2005. Montant comptabilisé :	<89 088>
SCI KALISTE	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant (section cadastre AZ N° 130) : - location annuelle fixée à 20 410 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - dépôt de garantie : il est fixé à 6 102 euros correspondant à 3 mois de location. - Révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction, - durée : 9 années à compter du 01/06/2008 Montant comptabilisé :	<26 802>
Monsieur Henri CYNA	Mise à disposition par la société d'un badge de télépéage TIS pendant la durée de son mandat. Montant comptabilisé :	<47 >
Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLOU	Utilisation à titre personnel par Monsieur Serge Alexis Zaslavoglou ou toute personne désignée par ce dernier des véhicules de la société, à titre d'avantage en nature, dans la limite de 5 000 Kilomètres. Aucune charge n'a été comptabilisée à ce titre sur l'exercice. (Conseil de Surveillance du 29 mai 2009)	

TABLEAU III : PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS

	GEA	SCI KALISTE	SCI DE CANASTEL	SCI EPSILON	SCI SANTA CRUZ
M. Serge ZASLAVOGLOU	Président du Conseil de Surveillance	Gérant	Gérant	Gérant	Gérant
M. Serge Alexis ZASLAVOGLOU	Président du Directoire	Associé		Associé	Associé
M. Grigori ZASLAVOGLOU	Membre du Directoire et Directeur Général	Associé		Associé	Associé
Mme Jeannine ZASLAVOGLOU	Vice Président du Conseil de Surveillance		Associé		
M. Henri CYNA	Membre du Conseil de Surveillance				

TEXTE DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MARS 2012

PREMIERE RESOLUTION

*(Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011
et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Commissaire aux Comptes ainsi que des observations du Conseil de Surveillance, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2011, faisant apparaître un bénéfice de 9 192 542,07 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve, en particulier, le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui s'élèvent à 13 024 euros, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 4 341 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée Générale approuve la nature et la consistance des conventions et engagements entrant dans le champ d'application des dispositions des articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, tels qu'ils apparaissent à la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation des dividendes)

- L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 192 542,07 €
auquel est ajoutée la somme de 10 734,00 €
figurant au compte « Report à nouveau »,
soit au total 9 203 276,07 €
de la manière suivante :

Une somme de 2 630 161,60 €

est distribuée aux actionnaires à titre de dividende,

étant précisé qu'en cas d'annulation d'actions par le Directoire sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions sera affecté au compte "Report à nouveau".

- Le solde, soit 6 573 114,47 €

est viré à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2,20 €

Ce dividende, sur lequel il sera effectué les prélèvements sociaux de 13,5 % (CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle à ce prélèvement) sera payé par la société CACEIS Corporate Trust - 14 rue Rouget de Lisle – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui remplissent les conditions visées à l'article 10, I et III à XVII de la loi de finances pour 2008 n° 2007-1822 du 24 décembre 2007, à l'abattement prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de ladite loi, la faculté est offerte à ces actionnaires, dont les dividendes perçus sont éligibles à l'abattement sus visé, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %.

Cette option doit être effectuée auprès de la société CACEIS Corporate Trust, au plus tard lors de l'encaissement du dividende. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2007-2008	960 000 €	/	/
2008-2009	1 920 000 €	/	/
2009-2010	2 400 000 €	/	/

QUATRIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale fixe à la somme de quarante mille (40 000) euros, le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société GRANT THORNTON – 42, avenue Georges Pompidou – 69442 Lyon Cedex, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle devant se prononcer sur les comptes clos le 30 septembre 2017.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société IGEC- Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – 3, rue Léon Jost – 75017 Paris, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle devant se prononcer sur les comptes clos le 30 septembre 2017.

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport spécial du Directoire visé à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce et du descriptif du programme de rachat d'actions prévu à l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers présenté par le Directoire, autorise le Directoire à acheter des actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, par tous moyens y compris l'acquisition de blocs de titres et à l'exception de l'utilisation de produits dérivés en vue notamment, par ordre de priorité décroissante,

- de régulariser le cours de bourse de l'action de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance et géré conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008 approuvée par l'AMF le 1er octobre 2008 ;
- de la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe et/ou d'annulation des actions, les actions ainsi acquises l'étant dans le cadre d'un mandat confié à un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008 approuvée par l'AMF le 1er octobre 2008.

Elle fixe :

- à 7 200 000 euros (sept millions deux cent mille euros) le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme d'achat d'actions.
- à 100 euros le prix maximum d'achat desdites actions.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Elle prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, de l'affectation précise des actions acquises conformément aux objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

La présente autorisation est conférée au Directoire pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée ; elle annule et remplace celle qui avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2011.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à déléguer à son Président les pouvoirs qui viennent de lui être conférés aux termes de la présente résolution, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords et effectuer toutes formalités ou déclarations auprès de tous organismes.

Elle confère, en outre, tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'informer le Comité d'Entreprise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1 du Code de Commerce.

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE SON RESEAU

Commissaire aux comptes : GRANT THORNTON
42 avenue Georges Pompidou - 69003 Lyon

Représenté par Monsieur François CAYRON
Honoraires du Commissaire aux comptes et des membres de son réseau pris en charge par la société.

Exercices couverts : 2009-2010 et 2010-2011

	Montant 30/09/11	Montant 30/09/10	% 30/09/11	% 30/09/10
Audit :				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	89 000	87 000	100 %	100 %
• Missions accessoires	-	-		
Sous-total	89 000	87 000	100%	100%
Autres prestations :				
• Juridiques, fiscal, social	-	-		
• Technologie de l'information	-	-		
• Audit interne	-	-		
• Autres (à préciser si >10 % honoraires d'audit	-	-		
Sous-total	-	-		
TOTAL	89 000	87 000	100 %	100 %

Photos : P. Lemagny, CCR, Edyta Tolwinska - Magazine Présences, VINCI.

Maquette et Impression : COQUAND Imprimeur - Fontaine